



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 19 décembre 2013 n°213 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : annuelle, à interrogations multiples

Demandeur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2013, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête « Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur ». L'enquête fait partie du dispositif « Entrée dans la vie adulte » (EVA) piloté par la Depp (Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale), le Sies et l'Insee auprès d'un panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 2007 et fait suite à plusieurs enquêtes analogues (dont la dernière sur les bacheliers 2008).

L'objectif de l'enquête est d'observer les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur et de mettre en évidence les différents facteurs (notamment le parcours scolaire antérieur) susceptibles de les influencer. L'enquête articulée avec le panel d'élèves Depp bénéficiera d'un suivi antérieur sur longue période et son prolongement EVA fera le lien avec la problématique d'entrée dans la vie adulte (insertion professionnelle, couple et famille, mobilité...).

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la situation du jeune en matière de poursuite d'études, le déroulement de son orientation après le baccalauréat, ses résultats et diplômes obtenus, son degré de satisfaction à l'égard des études suivies, les difficultés rencontrées, ses projets universitaires et professionnels, les stages réalisés, ses conditions de vie, mais aussi la date et les raisons de sa sortie de l'enseignement supérieur, sa situation au regard de l'emploi. Au-delà d'un « tronc commun » reconduit chaque année et visant à décrire les études suivies par le jeune, des questions différentes sont posées pour chaque année supplémentaire d'études après le baccalauréat.

Les panels d'étudiants répondent à une demande forte (ministérielle, parlementaire, communauté éducative...). Grâce à ces cohortes on peut estimer la part des jeunes quittant l'enseignement supérieur sans diplôme, en fonction de leur passé scolaire, de leur milieu social d'origine ou de l'orientation qu'ils ont suivie. L'enquête panel fournira aussi des éléments très précieux concernant les dispositions sur l'orientation et sur la fluidification des parcours prévues par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013. Ses résultats serviront également à alimenter la collecte commune Unesco-Ocde-Eurostat sur les taux de diplômés par programme d'études, qui fait l'objet d'un règlement européen¹.

¹ Règlement 912/2013 de mise en œuvre du règlement 452/2008 sur la production et le développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie en ce qui concerne les systèmes d'éducation et de formation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Outre les services producteurs (Depp, Sies et Insee), sont associés au comité de pilotage du dispositif « Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur » ses principaux utilisateurs : services statistiques ministériels dont les domaines d'intervention sont l'insertion des jeunes ou leurs conditions de vie (Dares ou Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Drees ou Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des Affaires sociales et de la santé) et chercheurs en sciences sociales (Cnrs).

L'enquête, qui couvre la France métropolitaine et les Dom (sauf Mayotte), suit simultanément deux cohortes de bacheliers :

- la cohorte des bacheliers du panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 2007 qui poursuivent des études dans l'enseignement supérieur : ces jeunes seront suivis jusqu'à leur sortie de l'enseignement supérieur (au moins pendant cinq années complètes) puis ultérieurement dans le cadre de l'enquête EVA ;
- une cohorte complémentaire de bacheliers 2014 poursuivant des études dans l'enseignement supérieur : ceux-ci seront suivis six années au maximum, soit jusqu'en 2020, sans être enquêtés par EVA une fois sortis de formation.

Ce dispositif permet de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers 2014.

Compte tenu des taux d'accès au baccalauréat, la 1^{ère} cohorte, issue d'un échantillon initial de 35 000 élèves tirés dans l'ensemble des collèges publics et privés de France (hors Mayotte), devrait atteindre au moins 20 000 bacheliers. Globalement, l'enquête devrait concerner environ 25 000 bacheliers.

L'enquête est annuelle. La première interrogation a lieu l'année qui suit l'obtention du baccalauréat (de mars à août 2015 pour les premiers lauréats de juin 2014). La collecte est multi-mode dans l'ordre séquentiel suivant : internet / papier / téléphone, avec des relances intercalées. La collecte Internet démarre en mars, la relance téléphonique se termine fin juillet. L'enquêté répond à un questionnaire d'une durée de 10 minutes maximum.

Des enquêtes complémentaires sont envisagées, qui feraient le lien entre des thématiques particulières (telles que la santé des jeunes) et l'ensemble du dispositif. Les données de l'enquête seront appariées avec les fichiers administratifs du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le but d'améliorer les traitements post-collecte. L'ensemble des fichiers du panel des élèves 2007, de l'enquête « Suivi des bacheliers » et de l'enquête EVA seront appariés après déclaration à la Cnil.

L'exploitation de l'enquête sera réalisée principalement par les chercheurs et les partenaires de l'opération. Les enquêtés recevront régulièrement des résultats relatifs à l'exploitation des données.

L'Insee constituera chaque année un fichier longitudinal pondéré et anonymisé, dit Fichier de Production-Recherche (FPR) qui sera transmis au Centre Quételet. Il confectionnera également un fichier à destination du Centre d'accès sécurisé à distance (CASD).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête concernant l'ensemble de son dispositif y compris les projets décrits ci-dessus (enquêtes complémentaires, appariements post-collecte...).

L'opportunité est accordée pour les six années du suivi décrit ci-dessus (jusqu'en 2020).